

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2021

Excusés : G. Gentaz (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), N. Yvrard (pouvoir à B. Belony), G. Bgaci (pouvoir à C. Beton), A. Talbot (pouvoir à JP. Mailles), X. Francisco

Secrétaire de séance : M.P. Mermet

Subvention SOL Y DAIR : L'association SOL'Y D'AIR dont le jardin est sur la commune de Nivolas-Vermelle propose le produit de ses cultures à des associations caritatives (dont « Le Panier de Léontine »). Un accord a été conclu avec le CCAS de Nivolas pour proposer gratuitement des paniers aux personnes sollicitant des bons alimentaires. Suite à ce partenariat, il est proposé d'allouer une subvention de 100 € pour l'année 2021 à cette association. (Unanimité)

Convention cinéma d'été : Proposition de reconduire la convention annuelle pour la séance 2021 qui se déroulera sur le terrain de l'école de Bousieu, le mardi 20 juillet – au programme « Les blagues de Toto ». Participation de la commune : 1 162,32 €. (Unanimité)

Adoption convention avec EPAGE de la Bourbre pour établir un groupement de commandes : La commune est tenue de dégrader le seuil de la scierie qui est classé dans la liste 2 au titre de l'article 214-17 du code de l'environnement. L'EPAGE de la Bourbre intervient dans le cadre du PAPI (Plan d'Aménagement et de Protection des Inondations) sur le même tronçon de la rivière pour réduire l'aléa d'inondation par la suppression du point noir hydraulique du pont de la RD 1085. L'EPAGE propose un groupement de commande afin d'obtenir les meilleures conditions financières de réalisation des travaux. L'EPAGE assurera le rôle de coordinateur du groupement pour l'ensemble du marché. Cette mission sera assurée gratuitement. Les travaux sont estimés à 111 182,05€ HT pour l'EPAGE et à 104 045,00€ HT pour la commune. Chacun étant chargé à l'issue des travaux de mobiliser les subventions prévues. Décision également de déposer la demande de subvention pour les travaux à l'Agence de l'Eau. (Unanimité)

Loi Egalim : Afin de rentrer dans les règles de la future réglementation EGALIM, il est proposé un échange pour définir la politique souhaitée par la collectivité sur la façon de structurer l'offre alimentaire. Une discussion s'instaure autour de différentes propositions (plateforme « manger bio Isère » circuit court, producteurs locaux), passage à quel pourcentage d'aliment bio, quel aliment concerné (fruits, légumes, viandes ?) (Discussion sans vote)

Demande d'un lotisseur pour sortir sur le chemin des Bottes : La Société GF Immo a déposé un permis d'aménager concernant la parcelle AH 131p de 2252 m² aux Berlioz afin d'aménager quatre lots constructibles. Il envisage de sortir par le chemin des Bottes. Ce chemin permet un aménagement d'une chaussée de 4 m comportant d'un côté un accotement d'environ 0,50m et de l'autre un fossé ou une tranchée afin de régler le problème permanent d'évacuation des eaux pluviales. Cela n'est possible qu'avec un engagement formel du lotisseur de réaliser les aménagements nécessaires sur le chemin des Bottes afin de le rendre carrossable avec un bi-couche sur la chaussée. Avis consultatif positif du conseil

Echange sur les droits de place au marché : Il est proposé d'élaborer un règlement cadre pour l'utilisation de l'espace public (obligation d'évacuation des poubelles, organisation des emplacements...) Avis consultatif du conseil, élaboration du règlement par la commission « cadre de vie environnement ».

Programmation culturelle été : spectacle CAPI proposé par le théâtre du Vellein : NINGANA PALABRA le 08/07/2021 à 19 h sur le stade du village.

Ouverture bureau poste les matin sur les mois de juillet/aout (sauf mercredi et samedi)

Information sur le forum intercommunal : Il aura lieu le 4 septembre 2021 au stade du village.

3ème festival 'Jeunes en scène : les 25, 26, 27 juin dans la cour de l'école

Remplacement de Gilles Gentaz : Il va quitter la commune et démissionne de son mandat de conseiller municipal. La suivante sur la même liste est appelée à siéger : Séverine ANDRIOT. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prendra un arrêté pour confier la délégation à l'urbanisme à Maria VUONG

Déclaration Préalable :

Ets Guyonnet : parcelles AC 22 et 389, en zone Ui au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour création d'une dalle béton pour l'installation d'une déchèterie automatique, mise en place d'une clôture, 366 rue du Vernay.

Sana Mabrouk : parcelle AB 188p, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une piscine, 19 allée Rose Valland.

Agnès Messirel-Marquot : parcelle AH 299, en zone Ub au PLU, pour réfection d'une toiture et isolation par l'extérieur 3209 RD 1085.

Jean-Paul Durand : parcelle C 371, en zone N au PLU, bleu Bv, Bg1 et rouge RG au PPR, pour installation d'un abri de jardin ouvert, 435, rue de la Liberté.

Ersoy Nas : Parcelle AB 188p, en zone Ub au PLU, pour construction d'une piscine, 112, Allée Rose Valland.

Kévin Peytavi : parcelle AB 421, en zone Ua au PLU, pour construction d'une piscine, 191 Avenue de Ruffieu.

Marc Deroche : parcelle AD 387, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour remplacement d'une clôture par un muret de 0,60m surmonté d'un grillage de 1m, 47, Allée du Bois des Mûriers.

Permis de construire :

Jérémy Neyret et Laura Mauricio : parcelle AH 96, en zone Ub au PLU, pour construction d'une maison individuelle au Curtet.

Comag SAS : parcelle AB 243, en zone Uic au PLU, pour transfert d'un permis de construire concernant la réhabilitation d'un local commercial en restaurant, 1141 RD 1085.

Taner Sabirer : parcelle AB 1000, en zone UbOA au PLU, bleru Bc au PPR, pour modification d'un permis de construire, allée Elsa Triolet.

Permis d'aménager :

GF Immo SASU : parcelle AH 131p, en zone Uc au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour création d'un lotissement de 4 lots. Après discussion en Conseil Municipal accord pour sortie sur le chemin de Bottes, après engagement du promoteur d'aménager le chemin jusqu'à la RD 1085.

